Conseil des produits agricoles du Canada
Farm Products Council of Canada

FOCUS *Bulletin*

NOVEMBRE 2014

DANS CE NUMÉRO

- Activités du CPAC
- Affaires du CPAC
- Nouvelles du portefeuille
- Nouvelles de l'industrie
- Événements à venir

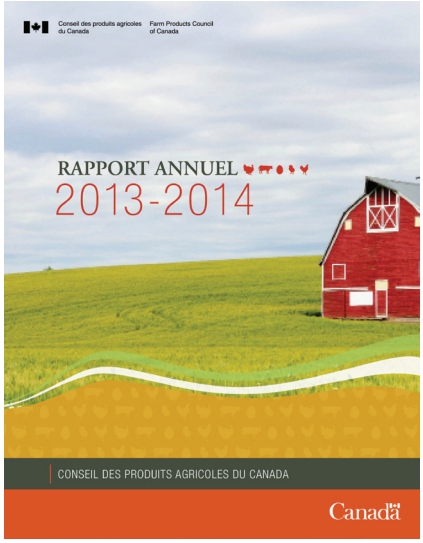

Rapport annuel 2013-2014 du CPAC

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est heureux de présenter son *Rapport Annuel 2013-2104*. Dans le rapport de cette année, on énonce un résumé des activités et des réalisations du Conseil en vue d'aider les offices nationaux à administrer les systèmes de gestion de l'offre et de promotion-recherche. Le rapport est disponible sur notre site Web.

Plainte visant l'allocation des contingents pour la période A-127

Le 5 août 2014, le CPAC a reçu une plainte du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et de l'Association canadienne des surtransformateurs de volaille (ACSV). Une autre plainte a été déposée le 6 août 2014 par Restaurants Canada (RC). Les deux plaintes (combinées en une seule) portaient sur la décision relative au contingent national de la période A-127 établi par Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) lors de sa réunion de juillet 2014.

Au cours de leur réunion des 30 septembre et 1er octobre 2014, les membres du Conseil ont examiné le *Rapport et la recommandation du Comité des plaintes* et, après une discussion approfondie, le Conseil a rejeté la plainte. Le Conseil est d'accord avec l'évaluation du Comité à savoir que le marché du poulet devrait se retrouver en bonne position au chapitre du volume des stocks en entrepôts et des prix de gros durant la période A-127. Le Conseil a aussi accepté la conclusion du Comité selon laquelle le déclin prévu des coûts du maïs et du soja et leur incidence sur le coût des aliments du bétail est susceptible d'entraîner une réduction du prix vif du poulet à la ferme.

suite page 2

COMMENTAIRES OU QUESTIONS?

Conseil des produits agricoles du Canada
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling, Édifice 59
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Téléphone : 613-759-1555
Télécopieur : 613-759-1566
Téléscripteur/ATMS : 613-759-1737

fpcc-cpac.gc.ca

Les membres du Conseil sont d'avis que la baisse du prix vif du poulet devrait selon toute vraisemblance avantager les transformateurs grâce à l'influence positive qu'elle devrait exercer sur la marge brute des transformateurs.

Le Conseil partageait également l'opinion du Comité à savoir qu'il incombait aux transformateurs et aux producteurs individuels de décider des particularités relatives au poulet et que la responsabilité des PPC était d'établir des contingents qui permettraient de répondre aux besoins globaux en poulet sur l'ensemble des marchés.

Les membres ont également pris note des préoccupations des intervenants concernant les données utilisées pour le calcul de la consommation apparente du poulet, la gouvernance du conseil d'administration des PPC relativement au vote sur l'allocation des contingents et la fréquence à laquelle les contingents sont alloués, et ils rencontreront les représentants des PPC, du CCTOV, de l'ACSV et de RC pour discuter des problèmes soulevés.

Le point sur les offices de promotion et de recherche

Au cours de sa réunion des 30 septembre et 1er octobre 2014, le Conseil a approuvé la recommandation présentée à la suite de l'enquête sur la création d'un office de promotion et de recherche sur la framboise et a demandé au personnel du CPAC de préparer un mémoire au ministre comprenant la recommandation du Conseil aux fins d'examen.

Dans un même ordre d'idées, le *Rapport du Comité d'examen* concernant une enquête sur le bien-fondé de créer un office de promotion et de recherche sur la fraise sera présenté aux membres du Conseil au cours de la prochaine réunion du CPAC, prévue pour le 5 novembre 2014.

ACTIVITÉS DU CPAC

Nouvel employé au CPAC

Le 29 septembre 2014, Steve Welsh s'est joint au Conseil des produits agricoles du Canada en tant que conseiller principal responsable du secteur des œufs pour une affectation d'un an. Steve a œuvré pendant les 15 dernières années dans les secteurs de la volaille et des œufs pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il a représenté le ministère dans différents comités et groupes de travail, comme le Comité consultatif sur les contingents tarifaires, le Comité consultatif des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, le Groupe de travail sur les importations de poulet et l'Atelier sur les mesures à la frontière. Bienvenue, Steve!

AFFAIRES DU CPAC

TÉLECONFÉRENCE DU CONSEIL, LE 13 AOÛT 2014

Les Producteurs d'œufs du Canada (POC)

Les membres du Conseil se sont réunis par téléconférence le 13 août 2014 et ont étudié les modifications proposées au *Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement* et à l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs au Canada*. Le Conseil a choisi de réserver sa décision sur ces deux modifications afin de laisser aux POC l'occasion de modifier sa demande, pour tenir compte de la demande du marché accrue, des taux élevés d'importation et du bilan positif actuel. Le Conseil a toutefois reconnu l'importance de la conjoncture de l'industrie, tant au chapitre des œufs de consommation qu'à celui des œufs de transformation, et il estime que les options méritent d'être examinées plus à fond.

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Au cours de la téléconférence, on a également ont étudié les modifications proposées au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets* pour la période d'allocation A-126 qui s'étend du 7 septembre au 1er novembre 2014.

Après examen des modifications proposées au Règlement, les membres du Conseil les ont jugées conformes aux exigences

suite page 3

de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) et à la Proclamation de l'Office. Le Conseil a donc approuvé l'allocation globale de 223 260 071 kg de poids vif pour la période A-126, qui comprend les contingents intérieurs provinciaux et les contingents pour l'expansion des marchés, ainsi que les contingents de la production spécialisée.

A-126

ANNEXE
(articles 1, 5,7,8 et 8.3 à 10.1)
LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 7 SEPTEMBRE 2014 ET SE TERMINANT LE 1 NOVEMBRE 2014

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article	Province	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux de poulet de spécialité (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	70 516 728	1 900 000	287 075
2.	Qc	57 596 982	3 849 668	0
3.	N.-É.	7 619 366	0	0
4.	N.-B.	6 099 313	0	0
5.	Man.	9 011 174	382 500	0
6.	C.-B.	31 116 073	2 635 000	0
7.	Î.-P.-É.	801 136	0	0
8.	Sask.	7 671 676	1 074 034	0
9.	Alb.	19 708 440	0	0
10.	T.-N.-L.	2 990 906	0	0
Total		213 131 794	9 841 202	287 075

RÉUNION DU CONSEIL, LE 30 SEPTEMBRE ET 1 OCTOBRE 2014

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Les membres du Conseil ont examiné les modifications au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets* pour la période A-127. Après avoir examiné les modifications proposées au Règlement, les membres du Conseil les ont jugées conformes aux exigences de la LOPA et à la Proclamation de l'Office. Le Conseil a donc approuvé l'allocation globale de 221 437 075 kg (poids vif) pour la période A-127, qui comprend les contingents intérieurs provinciaux, les contingents pour l'expansion des marchés et les contingents de la production spécialisée.

Le Conseil a remarqué qu'en général, les indicateurs de marché avaient été favorables en 2014. Par exemple, les stocks en entrepôt sont en décroissance depuis le début de l'année et ils se situent maintenant légèrement en dessous de la fourchette cible établie par l'Office. Aussi, depuis le début de l'été, les prix de gros sont légèrement plus élevés qu'au cours des dernières années, sauf pour le prix des ailes.

Le Conseil a également examiné l'entente sur le contingentement qui a été appliquée à l'allocation des contingents intérieurs des provinces pour la période A-127 et l'a jugée acceptable et comprend qu'une entente sur le contingentement à long terme est en cours d'élaboration. Les membres du Conseil espèrent que l'on pourra en arriver à une entente à long terme et que l'Alberta réintégrera les rangs des signataires de l'Accord fédéral-provincial (AFP) relatif à la commercialisation du poulet.

A-127

ANNEXE
(articles 1, 5, 7, 8 et 8.3 à 10.1)
LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 2 NOVEMBRE 2014 ET SE TERMINANT LE 27 DÉCEMBRE 2014

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article	Province	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux de poulet de spécialité (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	70 380 977	1 650 000	362 958
2.	Qc	57 086 613	3 564 306	0
3.	N.-É.	7 496 503	0	0
4.	N.-B.	6 002 079	0	0
5.	Man.	8 766 238	382 500	0
6.	C.-B.	29 968 103	2 330 000	1 041 076
7.	Î.-P.-É.	815 737	0	0
8.	Sask.	7 528 929	1 054 050	0
9.	Alb.	19 960 479	100 000	0
10.	T.-N.-L.	2 946 527	0	0
Total		210 952 185	9 080 856	1 404 034

Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)

Le Conseil a également approuvé les modifications proposées par les ÉDC au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990)* pour la période de contrôle 2014-2015, telles que soumises au Conseil le 27 août 2014, qui établit le contingent à 400 422 046 lb (181 628 360 kg), en poids éviscéré, à partir de la date d'enregistrement jusqu'au 25 avril 2015.

Les membres du Conseil ont examiné les modifications demandées au Règlement sur le contingentement et ont convenu qu'elles satisfaisaient aux exigences de la LOPA, à la Proclamation de l'Office, à l'AFP et à l'annexe ci-jointe, ainsi qu'aux règlements administratifs de l'Office. Par ailleurs, les membres sont d'avis que les volumes demandés répondront aux exigences des marchés pour toutes les catégories de contingents et permettront d'offrir des prix raisonnables aux consommateurs.

Les membres du Conseil se sont réjouit de constater que la modification repose, en partie, sur la croissance de la demande de dindons entiers. De plus, ils encouragent les ÉDC à continuer à travailler avec les intervenants en vue d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de l'industrie du dindon ainsi qu'à promouvoir les activités visant à accroître la consommation de dindons et de produits du dindon.

Les Producteurs d'œufs du Canada (POC)

Lors de la réunion, les membres du Conseil ont examiné de nouveau la proposition présentée le 22 juillet 2014 par les POC en vue de modifier le *Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement*; au cours de la même réunion, ils ont également examiné la modification révisée de l'*Ordonnance sur les redevances à payer des œufs pour la commercialisation au Canada* ainsi que la modification du *Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement (annexe 2)* concernant les œufs de vaccins.

Après des discussions approfondies, le Conseil a approuvé l'ensemble des modifications proposées, à savoir : augmenter les contingents pour la période allant du 10 août au 27 décembre 2014; réduire de 0,04 $ la redevance telle que proposée pour la période allant de la date d'inscription au 27 mars 2015. Un contingent de 13 335 840 douzaines d'œufs destinés à la fabrication de vaccins pour la période allant du 28 décembre 2014 au 26 décembre 2015 a également été approuvé. Durant leurs délibérations sur la modification des contingents, les membres du Conseil ont convenu qu'à l'échelle nationale, l'allocation de contingents proposée était nécessaire pour la mise en œuvre du plan de commercialisation que l'Office est autorisé à appliquer. Le Conseil en est arrivé à cette conclusion en tenant compte de la preuve fournie quant à la pénurie d'œufs dans certains marchés, la forte croissance soutenue de la demande d'œufs de consommation et le volume élevé des importations d'œufs de consommation et d'œufs de casserie.

Cependant, les membres du Conseil n'étaient pas entièrement convaincus que les contingents proposés à l'échelle provinciale et territoriale convenaient au marché des œufs de consommation puisqu'ils généreront vraisemblablement un surplus important sur le marché des œufs de consommation dans certaines provinces et certains territoires et une pénurie continue dans d'autres. Par conséquent, les membres du Conseil demandent aux POC de poursuivre l'examen des allocations de contingents provinciaux et territoriaux, puis de leur faire part de la marche à suivre pour évaluer de façon plus appropriée les besoins des provinces et des territoires et allouer les contingents nécessaires afin de satisfaire aux exigences du marché des œufs de consommation.

En outre, le Conseil a été ravi d'apprendre que les POC ont réussi à mettre en œuvre les trois initiatives accélérées visant à réduire les coûts de la gestion du Programme des produits industriels. Il encourage d'ailleurs les POC à continuer de réaliser des progrès dans ces dossiers pour améliorer le système de gestion de l'offre de l'industrie ovocole.

NOUVELLES DU PORTEFEUILLE

Le gouvernement soutient l'amélioration des pratiques de soins aux animaux

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de plus de 2 millions de dollars à la Coalition canadienne pour la santé des animaux (CCSA) pour qu'elle élabore et mette à jour les codes sur les produits de volaille et perfectionne ses pratiques exemplaires pour le soin et la manipulation des autres animaux d'élevage.

Prenant appui sur les travaux déjà menés par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), la CCSA mettra à jour ses codes existants pour les soins aux animaux du secteur de la volaille et élaborera ultérieurement trois nouveaux codes de pratique pour les autres secteurs. Des documents d'orientation seront préparés pour que les agriculteurs aient accès aux plus récents codes et programmes d'évaluation, garantissant ainsi aux consommateurs que le produit qu'ils choisissent a été élevé dans le respect des normes les plus rigoureuses en matière de bien-être des animaux.

La CCSA est un organisme à but non lucratif, au service de l'industrie des animaux d'élevage du Canada. La CCSA est un partenariat d'organisations qui reconnaissent toutes que la responsabilité partagée d'un système canadien de santé animale efficace leur incombe. Cet investissement est possible grâce au programme Agri-marketing d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, une initiative quinquennale de 341 millions de dollars relevant de *Cultivons l'avenir 2*.

Source : www.agr.gc.ca.

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Un beau geste des ÉDC pour l'Action de grâces

Depuis six ans, les ÉDC et leurs organisations membres aident des milliers de familles canadiennes des régions rurales en parrainant et en soutenant divers événements, campagnes de financement et dons directs au profit des banques alimentaires.

Cette année, en plus des contributions versées par divers offices de commercialisation provinciaux (Colombie-Britannique, Manitoba et Nouveau-Brunswick), la 6e édition de la campagne annuelle « Achetez-en un et donnez-en un » de l'Action de grâces a permis aux ÉDC de verser des dons totalisant 52 500 $ à Banques alimentaires Canada. Les fonds recueillis ont été distribués dans environ 90 banques alimentaires rurales réparties dans les dix provinces et les trois territoires pour l'achat et la distribution de dindons entiers pour l'Action de grâces.

Source : www.leseleveursdedindonducanada.ca

Étiquetage du poulet « Élevé par un producteur canadien »

Les PPC ont mis en place un programme de promotion de l'image de marque intitulé *« Élevé par un producteur canadien »* pour répondre à la demande des consommateurs qui souhaitent de plus en plus connaître la provenance des aliments qu'ils achètent. Ce programme montre l'engagement des producteurs à fournir aux familles du poulet nutritif élevé selon les normes les plus strictes en matière de soins, de qualité et de fraîcheur.

La marque *« Élevé par un producteur canadien »* offrira la possibilité aux consommateurs canadiens de savoir à partir de l'emballage que le poulet qu'ils achètent est purement canadien et qu'il provient des producteurs qui se consacrent à la production d'un poulet de qualité incomparable, qui répond aux normes les plus strictes en matière de nutrition, de salubrité des aliments et de bien-être des animaux.

Source : www.poulet.ca

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Novembre

Le 5 novembre	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa (Ontario)
Les 13 et 14 novembre	Les Producteurs d'œufs du Canada	Ottawa (Ontario)
Les 19 et 20 novembre	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	Ottawa (Ontario)
Les 19 et 20 novembre	Les Producteurs de poulet du Canada	Ottawa (Ontario)
Les 26 et 27 novembre	Les Éleveurs de dindon du Canada	Toronto (Ontario)

Décembre

Les 2 et 3 décembre	Bœuf Canada	Calgary (Alberta)
Du 9 au 11 décembre	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa (Ontario)